

MOT DE BIENVENUE DU SECRETAIRE EXECUTIF A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA RENCONTRE D'EXPERTS POUR
L'ELABORATION D'ELEMENTS INDICATIFS HARMONISES POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES CONTENUES DANS
LES REGLEMENTS TECHNIQUES AERONAUTIQUES

(10 – 21 juin 2019, N'Djamena, Tchad)

- Monsieur le Directeur Général de l'ADAC
- Monsieur le Directeur National de la Météorologie
- Monsieur le Directeur General de ASSA-AC
- Monsieur le Représentant de l'ASECNA
- Monsieur l'Administrateur Délégué de l'ASECNA
- Monsieur l'Administrateur Général d'ASECNA SERVICE

- Messieurs les experts
- Mesdames et messieurs

Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement d'avoir répondu à notre invitation malgré votre calendrier suffisamment chargé. Ceci dénote, si besoin en était, de l'intérêt que vous accordez aux activités des AAMAC.

Je souhaite la bienvenue aux experts tout en remerciant leurs Etats respectifs d'avoir accepté de les mettre à la disposition des AAMAC pour les besoins de mise en œuvre de ses activités.

Je voudrais si vous le permettez, donner un aperçu sur le fondement et les raisons du regroupement que nous organisons ce jour, pour mieux mesurer l'importance de la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui.

D'abord, c'est le Traité des AAMAC en son Article 6 sur les missions des AAMAC, qui stipule en son alinéa a):

« élaborer tous les règlements propres à réaliser les objectifs édictés à l'article 3, ainsi que les documents interprétatifs permettant d'en faciliter la compréhension et la mise en œuvre »,

et en son alinéa c)

« assister les parties dans la mise en œuvre des règlements et procédures susvisées en organisant le cas échéant, la mise en place d'un groupe d'experts composés de personnels de l'organisation elle-même, des parties ou d'organismes externes spécialisés »

En application de ces dispositions, des groupes d'experts ATM, CNS, AIM, PANS-OPS, MET, MAP, SAR identifiés au niveau des Etats Membres, se sont réunis pour élaborer un dispositif réglementaire commun, avec des règlements ainsi que d'autres documents d'applications associés.

Par résolution N°2018 CDA 41-02, le Conseil a adopté ces règlements techniques aéronautiques (RTA) comme base de la réglementation harmonisée entre les Etats AAMAC. En définitive, treize règlements techniques et une vingtaine de textes associés (manuels, guides, procédures, projets de décret/arrêté, etc...) sont ainsi mis à la disposition des Etats.

Toujours dans le cadre de ce volet « réglementaire » des missions des AAMAC, le programme de travail du Secrétariat Exécutif pour l'année 2019 adopté par la 41ème session du Conseil des AAMAC tenu à Malabo le 07 décembre 2018 a retenu parmi les activités à mener, l'élaboration d'éléments indicatifs (EC5) pour la mise en œuvre des exigences contenues dans les règlements techniques aéronautiques (RTA) déjà élaborés dans le domaine ANS et avec l'appui des Experts des Etats.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de documents OACI ont été identifiés dans les questions de protocoles (PQs) USOAP pour les différents domaines ANS et il s'agira plus précisément d'exploiter ces documents pour en sortir des guides, procédures, manuels etc., pour donner une plus large information sur la manière de mettre en œuvre ces règlements d'une part et d'autre part, de permettre aux Etats de répondre de façon plus précise aux questions de protocole des audits USOAP de l'OACI.



La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui et placée sous la présidence du Directeur Général de l'ADAC, concerne la rencontre qui regroupe des experts pour l'élaboration de ces documents.

Ces experts qui se réuniront pendant une semaine à Ndjamena ont pour mandat de finaliser un travail qui a débuté en principe depuis plus d'un mois avec l'aide des moyens modernes de communication.

Je voudrais rappeler que la mission essentielle des groupes mis en place est de proposer des documents finaux pour les différents sous domaines de l'ANS, en s'appuyant sur des textes déjà existants au niveau des Etats et en prenant en compte les questions de protocole des audits USOAP de l'OACI, devant pouvoir être utilisés par les AAMAC pour assurer sa mission de supervision de l'ASECNA au nom de l'ensemble des Etats membres et d'assister les Etats à accomplir leurs obligations vis-à-vis de l'OACI.

Mesdames et Messieurs

La tâche paraît ardue, mais j'ose placer mes espoirs sur les experts que vous êtes, tant du fait de votre formation que du point de vue de l'expérience acquise dans les différents domaines des services de la navigation aérienne.

Mesdames, messieurs

Avant de terminer mon propos, je voudrais,

A l'endroit de toutes autres institutions ici présentes, réaffirmer la volonté des AAMAC de coopérer et d'agir ensemble pour une amélioration effective de la sécurité de l'aviation dans notre zone.

Je voudrais également remercier sincèrement Monsieur le Directeur Général de l'ADAC et ces collaborateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour nous appuyer dans l'organisation de la présente rencontre.

AUTORITES AFRICAINES ET MALGACHE
DE L'AVIATION CIVILE
(AAMAC)



Enfin je voudrais saisir l'occasion pour réitérer notre gratitude à l'endroit des plus hautes autorités Tchadiennes pour le soutien constant dont les AAMAC bénéficient de leur part.

Je vous remercie de votre attention.